

**PROCÉDURE, etc.—Continuation.**

Restitution des effets volés, après conviction,	-	-	1067
exception,	-	-	"
Sentence de mort pour meurtre—enregistrement de la sentence,	-	-	"
Son effet—la cour décrètera l'exécution en certains cas,	1068		
La cour ne sera pas tenu de faire rapport de la sentence avant sa mise à exécution,	-	-	"
Traitements des condamnés pour meurtre,	-	-	"
Ni punition ni amende imposées à la personne qui donne la mort à une autre à son corps défendant,	-	1069	
Peine de mort depuis l'abolition du bénéfice du clergé,	-	-	"
Peine du pilori, abolie,	-	-	"
La punition sera toujours censée suivre la conviction,	-	-	"
Condamnation au pénitencier,	-	-	"
Félonie—comment punie—quand il n'y a pas de punition spéciale prescrite,	-	-	1070
La condamnation au pénitencier entraîne la peine des travaux forcés,	-	-	"
Cas où le terme de l'enregistrement est laissé à la discréption de la cour,	-	-	"
Si la sentence de l'emprisonnement est pour moins de deux ans—le condamné sera envoyé dans la prison commune,	-	-	"
De quelle époque datera l'emprisonnement,	-	-	"
Certains assauts punis par l'emprisonnement,	-	-	1071
Personnes condamnées pour félonie—déjà emprisonnées pour un autre crime,	-	-	"
La cour pourra condamner aux travaux forcés dans la prison commune, etc.,	-	-	"
Les condamnés du sexe masculin pourront être fouettés en certains cas,	-	-	1072
La couronne pourra accorder le pardon, bien que le condamné soit emprisonné pour défaut de payer des deniers à d'autre partie qu'à la couronne,	-	-	"
Effet du pardon,	-	-	"
Sentence subie équivaut à un pardon,	-	-	"
Excepté dans le cas de parjure, nul délit ne rendra un témoin incompétent,	-	-	1073
La personne, convaincue d'une offense punissable par conviction sommaire,—si elle a payé la somme à laquelle elle a été condamnée, etc., sera dès lors exempte de toute procédure ultérieure pour la même cause,	-	-	"
Appels des convictions sommaires aux sessions trimestrielles,	-	-	"
Appels décidés par un jury,	-	-	"
Forfaitures de cautionnements,	-	-	1074
Emploi des pénalités,	-	-	"
Limitation des procédures sommaires,	-	-	1075
Témoignage des habitants du district, etc., bien que l'amende doive faire part des fonds publics de ce district,	-	-	"
Protection des personnes agissant en vertu des lois criminelles,	-	-	"
Avis—dénégation générale—offres—frais,	-	-	"